

Enseignement secondaire des Jeunes Filles, Loi Camille Sée, 21 décembre 1880



« Virgines futuras virorum matres respublica docet »

La république instruit les jeunes filles
qui seront les mères des hommes

Devise figurant sur la médaille commémorative "Enseignement secondaire de jeunes filles" commandée au graveur Oscar Roty par Camille Sée pour célébrer le vote de la loi.

Si la devise se dispense de commentaire, on pourra remarquer les symboles utilisés pour représenter les jeunes filles : pelotes de laine et aiguilles à tricoter !

Médaille d'Oscar Roty éditée par la Monnaie de Paris

Il ne s'agit pas de préparer les jeunes filles à être savantes. Leur mission dans le monde n'est pas de faire faire de nouveaux progrès aux mathématiques et à la chimie. Les lycées ont été fondés pour faire de bonnes épouses et de bonnes mères, de bonnes maîtresses de maison, sachant à la fois plaire à leur mari, instruire leurs enfants, gouverner leur maison avec économie et répandre autour d'elle les bons sentiments et le bien-être. [...]

Nous avons voulu cultiver et élever l'esprit des femmes... elles y gagneront quelque force sans y rien perdre de leur grâce, leur commerce en deviendra plus aimable... elles développeront plus complètement leurs facultés et en seront de meilleures compagnes pour leur mari, de meilleures maîtresses pour leurs enfants ; nous voulons leur apprendre à être à la fois des femmes charmantes et des femmes utiles... le Conseil Supérieur par ses exagérations (l'augmentation des programmes scientifiques) court le risque de faire de certaines d'entre elles des hommes incomplets... qui auront perdu toutes les grâces et toutes les aptitudes de la femme. *Camille Sée, Rapport de présentation du projet de Loi sur l'Enseignement secondaire des Jeunes Filles, déposé le 28 octobre 1878 à la Chambre des Députés*

*

Je condamne les femmes qui veulent être des hommes, et je les condamne d'un seul mot : c'est qu'en poussant un peu loin cette ambition, elles cesseront d'être des femmes sans arriver à être des hommes. *Camille Sée, déclaration faite à la Chambre des Députés le 19 janvier 1880*

*

L'institution nouvelle fait partie de l'œuvre de redressement de la France : les jeunes filles de 1880 seront les mères des soldats de demain. *Camille Sée lors du vote de la loi, promulguée le 21 décembre 1880*

*

La jeune fille française, élevée dans la protection vigilante de la famille, avait été avec soin préservée de l'éducation garçonnière et des brutalités de la science. Elle grandissait parmi les sourires et les joies, comme une fleur dans le soleil ; elle grandissait dans une poétique ignorance des mystères des choses. Et cette paix candide de jeune fille, cette délicieuse floraison de pudiques désirs, ces élans d'idéale bonté qui plus tard font l'amour de l'épouse, le dévouement de la femme et le sacrifice de la mère, tout ce charme exquis, toute cette poésie, tout cela va disparaître ! On va supprimer la jeune fille. On leur apprendra tout, même la rébellion contre la famille, même l'impureté. Elles n'auront même pas été vierges avant de devenir femmes.
Contre l'éducation des jeunes filles, Le Gaulois, 25 novembre 1880

Les jeunes filles n'entreront ni à Brest, ni à Saint-Cyr, ni à l'Ecole Polytechnique. Elles ne serviront ni dans le Génie, ni dans l'Artillerie, ni dans les Ponts et Chaussées, ni dans les Mines. On ne comprend pas ce qu'elles feront de tant de chimie, de tant de physique, de tant d'histoire naturelle... que feront-elles surtout de ces règles compliquées d'arithmétique, de cette géométrie et plane et dans l'espace, de cette algèbre ? Que feront-elles de tout ce programme de droit ?.. »
Camille Sée, 1884, Lycées et collèges de jeunes filles, Préface

*